

---

## Championnats de Bretagne CLM/Équipes 11 juillet 2021 La Chapelle Janson (GO Fougerais)

---

### Juniors

---

#### **Art. 1 :**

Il se déroulera le dimanche 11 juillet à La Chapelle-Janson (35) sous le contrôle du GO Fougerais. Les équipes auront à parcourir 13,800 km 2 fois et devront être composées au maximum de 4 coureurs.

**=> Date de clôture des engagements par internet : jeudi 1er juillet 2021 à 22h.**

Toutefois un bulletin d'engagement est nécessaire et devra comporter le nom des 4 titulaires, celui de l'éventuel remplaçant et le numéro de licence du directeur technique de l'équipe. Les Clubs qui engageront 2 équipes devront respecter scrupuleusement leur composition annoncée lors de l'engagement au départ du Championnat.

#### **Art. 2 :**

Les clubs ayant au moins 6 juniors hommes « option route » dans leur effectif, seront dans l'obligation de présenter une équipe, faute de quoi aucun junior des clubs concernés ne pourra s'engager dans d'autres épreuves sur route le même jour que ce Championnat.

Ces clubs sont les suivants :

- 22 : UC Briochine, VC Dinan, CC Plancoët, EC Plestin, VS Tréguieux, VCP Loudéac, TC Granit Rose, VSP Lamballe.
- 29 : VS Quimpérois, EC Landerneau, Team Sportbreizh AC Léonarde, AC Gouesnou, CC Bourg-Blanc, UC Quimperlé.
- 35 : CC Vitré, US Vern, OCC Cessonais, GO Fougerais, DC Quédillac, AS Romillé C.
- 56 : OC Locminé, Véloce Vannetais, US La Gacilly, AC Lanester 56, ACP Baud.

#### **Art. 3 :**

La participation est limitée à 2 équipes maximum par club.

#### **Art.4 :**

Les clubs qui ont terminé aux dix premières places lors de l'édition précédente (2019) et qui présenteront une équipe s'élanceront dans les dix dernières positions dans l'ordre suivant : Véloce Vannetais, UC Briochine, UCP Morlaix, CD 35, AS Romillé, VCP Loudéac 2, UC Quimperloise, Redon OC, Team Sportbreizh AC Léonarde, VCP Loudéac 1.

**Art. 5 :**

Les clubs d'un même département, qui possèdent moins de 4 juniors « option route » dans leur effectif et qui ne sont pas répertoriés dans une entente labellisée ont la possibilité de s'associer entre eux. Ces équipes mixtes (2 clubs minimum et 4 clubs maximum) devront courir sous les couleurs de leur Comité Départemental et une seule voiture de directeur technique sera tolérée à suivre l'équipe. Chaque Comité départemental pourra présenter 1 voire 2 équipe(s) tout en respectant scrupuleusement les spécificités du règlement. Les clubs concernés engageront leur(s) propre(s) coureur(s).

La liste justifiant la composition d'une équipe mixte départementale sera à confirmer auprès du Comité régional par le Comité départemental concerné avant le jeudi 1er juillet.

**Art. 6 :**

Les Ententes Juniors sont autorisées à participer (BE du 14 janvier 2019).

Toutefois, si des clubs composant l'Entente possèdent au moins 6 juniors "option route" ceux-ci ont obligation d'engager en priorité une équipe de club (voir art. 2) avant d'intégrer 1 de leur Junior dans la formation de l'Entente.

**Art. 8 :**

Le championnat est ouvert aux Féminines Juniors (équipes départementales voire équipes de clubs) 13.8 km à parcourir 2 fois.

---

## **Cadets et Minimes/Cadettes**

---

**Art. 1 :**

Il se déroulera le dimanche 11 juillet à La Chapelle-Janson (35) sous le contrôle du GO Fougerais. Les équipes auront à parcourir 1 tour de 13,800 km et être composées au maximum de 4 coureurs.

Les bulletins d'engagements devront comporter le nom des 4 titulaires, celui de l'éventuel remplaçant et le numéro de licence du directeur technique de l'équipe.

Les Clubs qui engageront 2 équipes devront respecter scrupuleusement leur composition annoncée lors de l'engagement au départ du Championnat.

**=> Date de clôture des engagements par internet : jeudi 1er juillet 2021 à 22h.**

Un bulletin d'engagement est nécessaire et devra comporter le nom des 4 titulaires, celui de l'éventuel remplaçant et le numéro de licence du directeur technique de l'équipe.

**Art 2 :**

Les clubs ayant au moins 6 cadets garçons « option route » dans leur effectif, seront dans l'obligation de présenter une équipe, faute de quoi aucun cadet des clubs concernés ne pourra s'engager dans d'autres épreuves sur route le même jour que ce Championnat.

Ces Clubs sont les suivants :

- 22 : UC Briochine, VC Dinannais, VS Tréguieux, VCP Loudéac, TP Dinan
- 29 : Landivisienne Cycliste, VS Quimpérois, AC Gouesnou, St-Renan Iroise Vélo
- 35 : CC Vitré, Asptt Rennes, CC Liffré, VC Chavagne, COC Fougerais, AS Romillé C.
- 56 : OC Locminé, UC Alréenne, Véloce Vannetais, EC Pluvigner , AC Questembert, Hennebont Cyclisme.

### **Art.3 :**

La participation est limitée à 2 équipes maximum par club.

### **Art.4 :**

Les clubs qui ont terminé aux dix premières places lors de l'édition précédente (2019) et qui présenteront une équipe s'élanceront dans les dix dernières positions dans l'ordre suivant : ACP Baud, VCP Loudéac, VS Quimpérois, CC Bourg-Blanc, EC Quéven, VS Ploumagoar, CD 35, CC Plancoët, Véloce Vannetais, OC Locminé.

### **Art.5 :**

Les clubs d'un même département, qui possèdent moins de 4 cadets « option route » dans leur effectif, ont la possibilité de s'associer entre eux. Ces équipes mixtes (2 clubs minimum et 4 clubs maximum) devront courir sous les couleurs de leur Comité Départemental et une seule voiture de directeur technique sera tolérée à suivre l'équipe. Chaque Comité départemental pourra présenter 1 voire 2 équipe(s) tout en respectant scrupuleusement les spécificités du règlement. Les clubs concernés engageront leur(s) propre(s) coureur(s).

La liste justifiant la composition d'une équipe mixte départementale sera à confirmer auprès du Comité régional par le Comité départemental concerné avant le jeudi 1er juillet.

### **Art. 6 :**

L'utilisation du vélo classique, développement de 7,62 m maximum, sera de rigueur (prolongateurs et roues spécifiques non autorisés) (article 2.1.012 du règlement fédéral).

### **Art. 7 :**

Le championnat est ouvert aux féminines Cadettes (équipes départementales voire de clubs) 1 tour de 13,800 km. Dans le but de compléter une équipe composée de seulement 3 Cadettes il est donné la possibilité d'intégrer à cette équipe 1 Féminine Minime.

Toutefois, si deux équipes d'un même club ou d'un même département sont engagées, la 1ère équipe devra être composée uniquement de Cadettes.

---

## **Minimes Hommes**

---

### **Art 1 :**

Il se déroulera le dimanche 11 juillet à La Chapelle-Janson (35) sous le contrôle du GO Fougerais.

Les équipes auront à parcourir 1 tour de 12.1 km et être composées au maximum de 4 coureurs. Les bulletins d'engagements devront comporter le nom des 4 titulaires, celui de l'éventuel remplaçant et le numéro de licence du directeur technique de l'équipe. Les Clubs qui engageront 2 équipes devront respecter scrupuleusement leur composition annoncée lors de l'engagement au départ du Championnat.

**=> Date de clôture des engagements par internet :jeudi 1er juillet 2021 à 22h.**

Un bulletin d'engagement est nécessaire et devra comporter le nom des 4 titulaires, celui de l'éventuel remplaçant et le numéro de licence du directeur technique de l'équipe.

**Art.2 :**

Les clubs d'un même département, qui possèdent moins de 4 minimales « option route » dans leur effectif, ont la possibilité de s'associer entre eux. Ces équipes mixtes (2 clubs minimum et 4 clubs maximum) devront courir sous les couleurs de leur Comité Départemental et une seule voiture de directeur technique sera tolérée à suivre l'équipe. Chaque Comité départemental pourra présenter 1 voire 2 équipe(s) tout en respectant scrupuleusement les spécificités du règlement. Les clubs concernés engageront leur(s) propre(s) coureur(s).

La liste justifiant la composition d'une équipe mixte départementale sera à confirmer auprès du Comité régional par le Comité départemental concerné avant le jeudi 1er juillet.

**Art. 3 :**

L'utilisation du vélo classique, développement de 7,01m maximum, sera de rigueur (prolongateurs et roues spécifiques non autorisés, article 2.1.012 du règlement fédéral).

**Art.4 :**

Les clubs qui ont terminé aux dix premières places lors de l'édition précédente(2019) et qui présenteront une équipe s'élanceront dans les dix dernières positions dans l'ordre suivant : UC Briochine, UC Carhaix, VCP Loudéac, UC Alréenne, VS Quimper, OC Locminé, CC Plancoët, CD 22, EC Plestin, CD 35.

***Pour chacun de ces 3 Championnats, un protocole sera établi pour les 3 meilleurs chronos de l'épreuve (équipes de clubs, équipes départementales et ententes pour les Juniors comprises) avec attribution d'un maillot à chaque coureur composant l'équipe victorieuse et ayant pris le départ (décision du CA du Comité de Bretagne du 25/11/2017).***

***La Commission du Corps Arbitral désignera des commissaires-motos qui évolueront sur l'ensemble de ces compétitions.***